



Pays: Cap Vert

**Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s):** Les institutions nationales veillent à l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap Vert du groupe des PMA.

**Effet(s) escompté(s) Indicateur(s):** Les reformes de l'Etat et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société de l'information répondent mieux aux attentes des citoyens.

**Produit(s) escompté(s) Indicateur(s):** Le Parlement capverdien est modernisé et plus proche des citoyens et fonctionne plus efficacement dans ses activités législatives et de contrôle de l'action du gouvernement.

**Partenaires chargés de la mise en œuvre:** Assemblée Nationale du Cap Vert

Le présent projet se propose, d'une manière globale, d'appuyer les efforts de l'Etat capverdien dans la modernisation de son Parlement. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du C-CPD, du CPAP 2006-2010 et du Programme Commun des Agences du SNU au Cap Vert (One Programme) 2008-2011, a pour objectifs spécifiques: (i) appuyer la modernisation du Parlement en contribuant à la mise en place d'un système moderne de collecte, registre et divulgation d'images dans la salle de sessions et de l'adoption d'un mécanisme électronique de votation; (ii) renforcer les capacités techniques et institutionnelles des sept Commissions Spécialisées du Parlement (Affaires juridiques, Droits Humains et Communication Sociale; Finances et Budget; Affaires Etrangères, Coopération et Communautés; Economie, environnement et Aménagement du territoire; Reforme de l'Etat et Sécurité; Santé et Questions Sociales; Education, Culture, Jeunesse et sports) à travers, l'acquisition d'équipements, l'organisation d'actions de formation au profit des sujets Parlementaires, la promotion d'échanges d'expériences avec d'autres Parlements; (iii) renforcer les capacités des trois réseaux parlementaires (Femmes Parlementaires Capverdiennes, Environnement et lutte contre la pauvreté et les désastres naturels et genre et population et développement) en vue de dynamiser leur fonctionnement, notamment, dans l'optique de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

<b>Période du Programme:</b> 01/03/2010- 01/03/2011	<b>Budget:</b> \$ US 200,000
<b>Composante du Programme:</b> Gouvernance Démocratique	<b>Frais de services</b>
<b>Titre du Projet:</b> Appui au Renforcement et à la Modernisation du Parlement Capverdien	<b>Généraux de gestion:</b>
<b>Numéro du Projet:</b> 00074360	<b>Ressources allouées:</b>
<b>Durée du Projet:</b> 1 an	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gouvernement</li><li>• Ressources ordinaires:</li><li>• Autres:</li><li>• Donateur</li></ul>
<b>Modalité de Gestion:</b> NEX	

Approuvé par:  
Gouvernement:

José Luis Rocha / Direction Nationale des Affaires Politiques et de Coopération

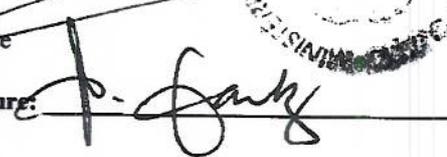
Date: \_\_/\_\_/\_\_

Signature: 

Approuvé par:  
BFPNU:

Petra Lantz / Représentante Résidente

Date: 08/04/10

Signature: 

## Part I. Analyse de la situation

Le Cap Vert est un petit Etat insulaire, d'une superficie de 4,033 km<sup>2</sup> et composé de dix îles dont neuf sont habitées. L'archipel se situe dans l'océan Atlantique, à environ 455 km au large des côtes du Sénégal.

Le Pays qui a accédé à l'indépendance en 1975 a vécu une période de parti unique avec le "Partido Africano para Independência de Cabo Verde" (PAICV) au pouvoir jusqu'au début de 1990. À l'image de plusieurs pays africains, durant cette période, le Cap Vert a connu une transition vers la démocratie et les premières élections multipartites ont eu lieu en janvier de 1991. Ces élections ont permis l'avènement de l'alternance démocratique avec l'arrivée au pouvoir du "Movimento para Democracia" (MPD). Par la suite, le renforcement de la démocratie s'est concrétisé par la promulgation d'une nouvelle Constitution en 1992 et par l'instauration de la décentralisation et l'organisation d'élections locales. L'alternance politique s'est déroulée à nouveau de manière démocratique avec le retour au pouvoir en 2001 du PAICV.

Le multipartisme instauré au Cap Vert depuis 1991 a engendré une importante transformation institutionnelle et politique. En effet, la Constitution de 1992 a instauré un régime parlementaire, dans lequel l'Assemblée Nationale (AN) est placée au centre du pouvoir. L'Assemblée Nationale est dotée de pouvoirs législatifs, de contrôle politique et budgétaire et ses membres sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Depuis l'avènement du multipartisme, quatre élections législatives ont été organisées ; en 1991, en 1996, en 2001 et en 2006. Les dernières élections qui ont eu lieu en janvier 2006, ont permis l'élection de 72 députés dont 11 femmes (ce qui représente un pourcentage d'environ 15%). Durant l'actuelle législature les 72 députés de l'Assemblée Nationale se trouvent repartis comme suit : PAICV 41 députés, MPD 29 députés et l'UCID 2 députés. Il est important de souligner que la Constitution capverdienne permet la participation des citoyens de la diaspora aux élections législatives et présidentielles. En effet, sur les 72 députés qui composent le Parlement de l'actuelle législature, 5 représentent les circonscriptions électorales de la diaspora, soit 2 pour l'Amérique, 2 pour l'Afrique et 1 pour l'Europe.

Tout au long d'une année parlementaire, l'Assemblée Nationale du Cap Vert réalise neuf séances ordinaires, qui se déroulent, normalement, durant la dernière semaine de chaque mois, avec une interruption durant les mois d'août et septembre pour les congés des députés. Les séances plénières se tiennent au Palais de l'Assemblée Nationale dans une salle qui ne réunit pas toutes les conditions requises, aussi bien pour la captation, le registre et la divulgation adéquate et organisée d'images dans son enceinte que pour l'exercice du vote par les députés. La captation d'images est faite par des opérateurs publiques et privés, étrangères aux services de l'Assemblée Nationale et par conséquent le matériel informationnel collecté ne reste pas propriété de l'Assemblée Nationale. Cette situation ne contribue pas à une distribution équitable de l'information produite par les députés des différents partis politiques dans la mesure où les organes de la presse ont souvent tendance à donner plus d'attention aux partis politiques qui ont plus de visibilité au Parlement. Cela peut constituer, dans une certaine mesure, un obstacle à la promotion de la démocratie au sein même du Parlement.

En plus, n'étant pas l'Assemblée Nationale propriétaire desdites images, elle est obligée, chaque fois que ses services en ont besoin, de les solliciter auprès des opérateurs.

Par ailleurs, le système actuel de votation exige que les députés se mettent debout, au moment du vote, ce qui origine un énorme bruit dans la salle, causé par le mouvement des chaises et en plus ce mécanisme ne facilite pas le comptage des voix. D'où la nécessité d'installation d'un système de votation électronique.

L'Assemblée Nationale, en tant qu'organe représentant tout le peuple, a le devoir d'expliquer au citoyen son rôle, le sens de ses décisions ainsi que ses propositions ou contre-propositions au Gouvernement. À cet effet, il est remarquable les efforts entrepris par le Parlement Capverdien en vue de s'approcher des citoyens, d'un côté et d'exercer d'avantage ses fonctions constitutionnelles – politiques, législatives et financières - afin de pouvoir exercer pleinement son mandat reçu du peuple à travers un suffrage universel. Pour ce faire, le Parlement doit impérativement compter sur des ressources techniques et institutionnelles performantes et adéquates aux défis qui se

présentent. C'est, donc, dans ce contexte que l'on considère fondamental la modernisation du Parlement en se focalisant sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des sept Commissions Spécialisées et des trois Réseaux Parlementaires existant à l'Assemblée Nationale et qui constituent des véritables instruments de modernisation du Parlement.

Les Commissions Spécialisées ainsi que les Réseaux Parlementaires jouent aujourd'hui un rôle important dans la dynamique de fonctionnement du Parlement, notamment en matière de gestion des travaux de la plénière et dans le traitement des aspects techniques et juridiques des diplômes législatifs. En plus de l'accomplissement de leurs attributions traditionnelles – contrôle politique et budgétaire des actions du Gouvernement et approximation du Parlement aux citoyens – les structures mentionnées ci avant jouent aussi un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de l'engagement du Parlement dans le suivi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la promotion de la Bonne Gouvernance.

Le Parlement, étant le noyau central du système politique et par excellence le lieu où sont formulées, discutées et approuvées les lois pour l'intérêt des citoyens et de la nation toute entière, il doit fonctionner de manière efficace et efficiente afin de garantir la bonne marche des institutions à la lumière de la Constitution et de renforcer la bonne gouvernance. Toutefois, dû au manque de ressources financières, techniques et matérielles, l'Assemblée Nationale capverdiennne connaît quelques faiblesses dans son fonctionnement, notamment au niveau de la performance de ses services y compris des Commissions Spécialisées et des Réseaux Parlementaires. Cette situation limite, ses capacités d'exercer, l'une des ses principales taches qui est, entre autres, le contrôle de l'activité du Gouvernement.

Ce projet vise, donc, contribuer à la recherche de solutions efficaces et durables aux problèmes identifiés. Il bénéficiera directement les services de l'Assemblée Nationale et les sujets parlementaires et de manière indirecte, la société civile organisée, les groupes d'intérêts, les partis politiques et les citoyens en générale.

## **Part II. Stratégie**

L'instauration et la consolidation de l'Etat de droit sont les défis permanents de tout Etat moderne dans l'optique d'un développement humain durable. Au Cap Vert, les autorités ont toujours reconnu l'importance de la Gouvernance Démocratique, au niveau central et local, dans la dynamique de développement et sont conscientes qu'elle constitue l'une des voies privilégiées pour atteindre le plein développement socio-économique et renforcer la démocratie et le respect des droits humains.

C'est ainsi que, dans le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR II – 2008/2011), le Gouvernement prévoit la modernisation du Parlement dans le but d'accroître son efficacité et son efficacité en mettant en exergue la modernisation de ses services, notamment en matière de planification du travail et d'articulation avec les sujets parlementaires et la valorisation des Commissions Spécialisées et son approximation à la société civile et aux groupes d'intérêts par le biais des auditions et des réunions thématiques et décentralisées. Cela n'est possible que si des moyens soient mis à la disposition de l'Assemblée Nationale pour restructurer son appareil administratif et renforcer les capacités des Commissions Spécialisées et les Réseaux Parlementaires, outils indispensables pour la modernisation du Parlement.

Au vu de ce qui précède, la stratégie de mise en œuvre du présent projet s'appuie aussi bien sur l'engagement du Gouvernement, expressément manifesté dans le DSCR II, de moderniser le Parlement, que du diagnostic fait par l'ensemble du Système des Nations Unies sur les contraintes réelles au renforcement de la Gouvernance Démocratique dans le pays. Cet appui du Système des Nations Unies est conforme aux priorités dégagées aussi bien dans l'UNDAF que dans le Programme de Pays pour le Cap Vert (2006-2010), qui ont tous deux placés la Gouvernance Démocratique comme le principal domaine de concentration de l'assistance du SNU au Cap Vert. De plus, cet appui s'inscrit aussi dans le sous-programme « Consolidation de la Démocratie » du Programme Commun des Agences des Nations Unies au Cap Vert (Delivering as One).

Comme mentionné plus haut, ce projet s'inscrit dans le Plan Annuel de Travail du sous programme Consolidation de la Démocratie de l'Axe Gouvernance Démocratique du Programme « Delivering as One ». Il fait suite à un projet similaire (DGTTF/PNUD) mis en œuvre par l'Assemblée Nationale en 2004 avec le concours financier de la Coopération portugaise et s'articule avec le projet de renforcement du Système Electoral Capverdien en cours d'exécution par la Commission Nationale des Elections (CNE) et par la Direction Générale d'Appui au Processus Electoral (DGAPE). Il se propose, donc, de répondre de manière efficace et durable aux faiblesses de fonctionnement de l'Assemblée Nationale en poursuivant les objectifs suivants : (i) appuyer la modernisation du Parlement en contribuant à la mise en place d'un système moderne de collecte, registre et divulgation des images dans la salle de sessions et de l'adoption d'un mécanisme électronique de votation (ii) renforcer les capacités techniques et institutionnelles des sept Commissions Spécialisées du Parlement à travers, l'acquisition d'équipements informatiques, l'organisation d'actions de formation au profit des sujets Parlementaires, la promotion d'échanges d'expériences avec d'autres Parlements etc et (iii) renforcer et dynamiser le fonctionnement des trois réseaux Parlementaires, notamment, dans l'optique du suivi de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, par la livraison d'équipements informatiques, l'organisation de séminaires de formation etc.

Les actions de formation au profit des membres des Commissions Spécialisées et des Réseaux Parlementaires verseront, essentiellement, sur les aspects législatifs, l'analyse des budgets, l'évaluation de la réalisation des OMD, sur le respect et la protection des Droits Humains et seront réalisées sous forme de missions d'échange d'expériences avec d'autres Parlements et de séminaires de formation conduits par des spécialistes nationaux et internationaux.

Les activités qui contribueront à la concrétisation des objectifs mentionnés ci-dessus, seront décrites de façon détaillée dans le chapitre réservé à la description du cadre des résultats et des ressources du projet, partie intégrante de ce document de projet.

### **Part III. Arrangements de gestion**

La modalité retenue pour la gestion du projet est l'Exécution Nationale, à travers l'Approche Harmonisée de Transfert de Fonds (HACT). Le projet sera exécuté par l'Assemblée Nationale (AN) qui désignera un Directeur de Projet, dont les principales compétences sont les suivantes:

1. l'élaboration et la mise en œuvre du plan de travail ;
2. la transmission des demandes de paiements directs et avances de fonds;
3. l'élaboration et la transmission des rapports à mi-parcours et final.

Un Comité de Pilotage restreint, composé par le Secrétaire Générale de l'Assemblée Nationale (AN), de l'Unité de Coordination de la Reforme de l'Etat (UCRE), de la Direction Nationale des Affaires Politiques et Coopération du Ministère des Affaires Etrangères (DNAPEC), de la Coopération Portugaise (CP) et du Bureau des Fonds et Programmes des Nations Unies (BFPNU), assurera la supervision globale du projet et veillera à l'exécution transparente des activités telles que définies dans le plan de travail détaillé approuvé par ses soins. Étant donné que l'Assemblée Nationale n'a pas encore fait l'objet d'une micro évaluation, dans le cadre des procédures HACT, il sera utilisé le mécanisme du paiement direct pour le règlement des toutes les dépenses inhérentes à l'exécution du projet.

L'appui du BFPNU se fera sous forme d'assistance financière et technique et d'appui à la mobilisation de ressources additionnelles le cas échéant. De plus, pour faciliter la mise en œuvre du programme, le BFPNU au Cap Vert fournira les services tels que définis par le processus HACT dans une perspective de résultats.

Les activités ainsi que l'exécution financière du projet seront audités au début de l'année 2011.

La gestion du Projet se fera sur la base du tableau des résultats et des ressources et du plan de travail ci-après:

## CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

<b>Effet escompté:</b>		Les réformes de l'Etat et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société de l'information répondent mieux aux attentes des citoyens	
<b>Indicateur d'effet:</b>		Contribution du projet au renforcement et à la modernisation du Parlement capverdien pleinement assurée	
<b>Ligne de service du CFP:</b>		Legislatures et Assemblées	
<b>Stratégie de partenariat:</b>		Le BFPNU, dans le cadre du fonctionnement du Comité de Pilotage du projet, organisera des rencontres régulières avec les partenaires concernés pour les informer du développement des activités du projet en vue, notamment, de l'élaboration du plan de travail, de l'exécution et de l'évaluation des activités, ainsi que de la rédaction des rapports à mi-parcours et final	
<b>Titre et numéro du projet:</b>		Appui au Renforcement et à la Modernisation du Parlement capverdien	
Produits	Cible pour l'année	Activités prévues	Apports (USD)
1. La principale salle de sessions de l'AN dispose d'un nouveau système de collecte d'images et de votation électronique	Fev - avril 2010	1.1 – Acquisition d'équipements pour l'installation du nouveau système de captation d'images dans la salle de sessions 1.2 – Acquisition d'équipements pour l'installation du nouveau système de votation dans la salle de sessions 1.3 – Formation du personnel technique chargé de la gestion des équipements	90,000
2. Les capacités des sept Commissions Spécialisées du Parlement sont renforcées	Fev – dec 2010	2.1 – Réalisation d'un séminaire international sur « A Assessoria Parlamentar hoje » 2.2 – Formation des membres des sept Commissions Spécialisées 2.3 – Acquisition d'équipements informatiques pour les sept Commissions Spécialisées 2.4 – Promotion d'actions visant des échanges d'expériences entre le Parlement du Cap Vert et autres	80,000
3. Les conditions de fonctionnement des trois Réseaux Parlementaires sont significativement améliorées	Fev – dec 2010	3.1 – Appuyer la réalisation du forum international « la femme dans la politique » 3.2 – Formation des membres des trois réseaux Parlementaires 3.3 – Acquisition d'équipements pour les trois réseaux Parlementaires	30,000
<b>TOTAL</b>			<b>200,000</b>

Plan de Travail Annuel

Année 2010

<p>1. La principale salle de sessions de l'AN dispose d'un nouveau système de collecte d'images et de votation électronique</p> <p><b>Indicateurs:</b> a) Conditions techniques de la salle de session améliorées</p>	<p>Acquisition d'équipements pour l'installation du nouveau système de captation d'images dans la salle de sessions</p> <p>Acquisition d'équipements pour l'installation du nouveau système de votation dans la salle de sessions</p> <p>Formation du personnel technique chargé de la gestion des équipements</p>	<p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p>	<p>DGTF</p> <p>DGTF</p> <p>DGTF</p>	<p>Equipements Assist Technique</p> <p>Equipements Assist Technique</p> <p>Assist Technique</p>	<p>55,000</p> <p>25,000</p> <p>10,000</p>
<p>2. Les capacités des sept Commissions Spécialisées du Parlement sont renforcées</p> <p><b>Indicateurs:</b> a) Nombre de députés formés b) Nombre de missions d'échange d'expérience parlementaires réalisées</p>	<p>Réalisation d'un séminaire international sur « l'Assessoric Parlementaire aujourd'hui »</p> <p>Formation des membres des sept Commissions Spécialisées</p> <p>Acquisition d'équipements informatiques pour les sept Commissions Spécialisées</p> <p>Promotion d'actions visant des échanges d'expériences entre le Parlement du Cap Vert et autres</p>	<p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p>	<p>DGTF</p> <p>DGTF</p> <p>DGTF</p> <p>DGTF</p> <p>DGTF</p>	<p>Logistique Assist Technique</p> <p>Assist Technique</p> <p>Assist Technique</p> <p>Equipements Assist Technique</p> <p>Logistique Assist Technique</p>	<p>20,000</p> <p>20,000</p> <p>20,000</p> <p>20,000</p> <p>20,000</p>
<p>3. Les conditions de fonctionnement des trois Réseaux Parlementaires sont significativement améliorées</p> <p><b>Indicateurs:</b> a) Nombre de membres des réseaux formés</p>	<p>Appuyer la réalisation du forum international « la femme dans la politique »</p> <p>Formation des membres des trois réseaux Parlementaires</p> <p>Acquisition d'équipements informatiques pour les trois réseaux Parlementaires</p>	<p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p> <p>ASSEMBLEE NATIONALE</p>	<p>DGTF</p> <p>DGTF</p> <p>DGTF</p>	<p>Logistique Assist Technique</p> <p>Logistique Assist Technique</p> <p>Logistique Assist Technique</p>	<p>10,000</p> <p>10,000</p> <p>10,000</p>

#### **Part IV. Suivi et Evaluation**

Afin de garantir le succès de ce projet, le suivi et l'évaluation dans une perspective de résultats seront de rigueur dans sa mise en œuvre. Plus particulièrement, le suivi du projet se fera sur la base d'une application rigoureuse du plan de travail et de la surveillance des indicateurs associés.

L'évaluation portera sur la perception du public cible de l'efficacité du projet dans sa capacité à atteindre les objectifs visés.

Des rapports à mi-parcours et annuels seront élaborés afin de rendre compte de l'état d'avancement du projet et de procéder à d'éventuels ajustements. De même, à la fin du projet, un rapport final sera élaboré.

Il est prévu la réalisation de réunions régulières du Comité de Pilotage du projet. À l'image de ce qu'ont procédé avec les autres projets en cours, les partenaires au développement du pays seront invités à prendre part à ces réunions.

# Outil de suivi du Plan de travail annuel (AWP)

Année: 2010

Composante du CP: **Gouvernance Démocratique**  
 Partenaire de réalisation: **Direction Générale de l'Administration Locale**

<b>PRODUITS DU CP ATTENDUS ET INDICATEURS, Y COMPRIS LES OBJECTIFS ANNUELS</b>	<b>ACTIVITÉS PLANIFIÉES</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RÉSULTATS DES ACTIVITÉS</b>	<b>PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES PRODUITS DU CP</b>
<b>PRODUIT 1:</b> La principale salle de sessions de l'AN dispose d'un nouveau système de collecte d'images et de votation électronique	Dresser la liste de toutes les activités, y compris de suivi et évaluation, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP choisis	Dresser la liste des dépenses pour effectuer toutes les activités prévues	Pour chaque activité énoncée, ses résultats	En utilisant les données relatives aux cibles annuelles de chaque indicateur, énoncer le progrès effectué vers la réalisation des produits du CP. S'il y a lieu, faire des observations concernant les facteurs qui ont facilités et/ou entravés l'obtention des résultats, à savoir notamment sur les points suivants:  - Les techniques et hypothèses identifiées dans les SAG du CP et points imputés dans le budget annuel; - Les actions menées, tel que le travail effectué ou les approches prévues et activées, la qualité des produits et services, la coordination et/ou d'autres problèmes de gestion
<b>PRODUIT 2:</b> Les capacités des sept Commissions Spécialisées du Parlement sont renforcées				
<b>PRODUIT 3:</b> Les conditions de fonctionnement des trois Réseaux Parlementaires sont significativement améliorées				

## **Part V. Contexte juridique**

Le présent document de projet constitue l'instrument visé par l'article 1 de l'accord de base d'assistance type signé entre le Gouvernement du Cap Vert et le PNUD le 31 janvier 1976.